

MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-DES-LOGES  
Département de la Vendée  
Arrondissement de Fontenay-le-Comte

**BUDGET PRIMITIF 2024**  
**PRESENTATION BREVE & SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES**

*En application de l'article L.2313-1 du CGCT*

**1 – Eléments de contexte :**

La commune de St-Hilaire-des-Loges, ancien chef-lieu de canton situé dans le sud-est vendéen, est peuplée de 1 956 habitants (INSEE) au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La commune se caractérise par son étendue géographique, avec une superficie de 3 520 hectares, mais également par un important réseau de voirie communale (62,751 km).

Son Conseil Municipal, élu en mars 2020, est composé de 19 Conseillers Municipaux. Le Maire, Mme Marie-Line PERRIN, délègue une partie de ses fonctions à 5 adjoints et 3 conseillers municipaux.

**2 – Présentation du budget :**

a) Le budget de la commune se compose d'un budget principal et des 3 budgets annexes suivants :

- Actions économiques pour la gestion des bâtiments communaux à vocation commerciale (tabac-presse, supérette et projet de bar-restaurant),

*Montant 2024 du budget : 37 817 € pour le fonctionnement et 933 200 € pour l'investissement.*

- Lotissement pour la viabilisation et la commercialisation des parcelles du lotissement communal des Prés St Martin (2 parcelles disponibles),

*Montant 2024 du budget : 56 335 € pour le fonctionnement et 55 405 € pour l'investissement.*

- Lotissement pour la viabilisation et la commercialisation des parcelles de l'extension du lotissement communal des Prés St Martin,

*Montant 2024 du budget : 719 225 € pour le fonctionnement et 723 405,21 € pour l'investissement.*

b) Les priorités 2024 du budget principal en matière d'investissement :

↳ Principaux investissements prévus (montants exprimés TTC) :

- création d'un bar restaurant (822 570 € = budget annexe)
- travaux de viabilisation du lotissement St Martin 2 (813 042 € = budget annexe),
- fin des travaux de réhabilitation de la façade occidentale de l'église (281 190 €),
- travaux sur voirie communale (267 915 €),
- fin des travaux d'extension de la supérette VIVAL (263 976 € = budget annexe),
- effacement des réseaux par le SyDEV (237 135 €).

↳ Principales ressources mobilisées pour financer ces investissements :

- virement de la section de fonctionnement ou autofinancement prévisionnel (637 023 €),
- subventions dont celles obtenues pour les travaux de l'église (215 385 €),
- TVA récupérée sur les travaux réalisés en 2023 (47 000 €).

c) Caractéristiques de la section de fonctionnement du budget principal :

## ↳ Les principales dépenses :

- Charges de personnel et frais assimilés : 807 000 € (776 865 € en tenant compte des atténuations de charge),
- Virement à la section d'investissement : 629 068 € (autofinancement prévisionnel),
- Charges à caractère général : 508 000 €,
- Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions, SDIS ...) : 237 000 €.

## ↳ Les principales recettes attendues :

- impôts et taxes : 1 013 400 €,
- Dotations dont DGF et DSR : 757 955 €,
- Produits des services : 130 870 €.

d) Montants du budget :

Montant 2024 du budget principal :

2 313 805 € pour le fonctionnement et 1 412 547 € pour l'investissement.

Montant 2024 du budget consolidé (budget principal + budgets annexes) :

3 127 182 € pour le fonctionnement et 3 124 557,21 € pour l'investissement.

**3 – Quelques indicateurs et ratios issus du compte administratif 2023 :**

a) évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre le CA 2022 et le CA 2023 : + 9,54 %

b) évolution des recettes réelles de fonctionnement entre le CA 2021 et le CA 2022 : + 8,12 %

c) part des charges de personnel par rapport aux charges de fonctionnement : 47,62 % (49,25 % en 2022)

d) capacité d'autofinancement : 476 293 € (501 358 € au CA 2022)

Elle représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels (indépendamment des plus ou moins-values de cession).

e) niveau d'endettement de la collectivité :

Encours de la dette au 31.12.2023 ⇒ 1 386 966,72 € soit 709 € / habitant

**Encours de la dette au 31.12.2024** ⇒ 1 263 450,21 € soit **646 € / habitant**

Déduction faite de l'emprunt d'un montant de 140 000 € transféré vers le budget annexe actions économiques en 2023.

f) capacité de désendettement de la commune au 31.12.2023 (e / d) : 2,91 années (2,34 années au 31.12.2022).

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

**4 – Fiscalité :**

Niveau des taux d'imposition :

Taxe foncière (bâti) : 37,37 %

Taxe foncière (non bâti) : 54,95 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 25,61 %

Produit attendu pour l'année 2024 : 943 075 € (allocations compensatrices incluses)

**5 – Effectifs de la collectivité :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune emploie :

20 agents titulaires (16,57 Equivalents Temps Plein) (1 cat. A / 2 cat. B / 17 cat. C),

4 agents contractuels dont 1 contrat aidé.